PEPITE

PROGRAMME ÉCONOMIQUE POUR L'INNOVATION ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

CÔTE D'IVOIRE 2030

# Présentation détaillée de PEPITE

Questions/réponses

## Table des matières


1 Comment postuler au programme PEPITE ? p.2

2 Pourquoi un tel programme ? p.5

3 Quels sont les objectifs du programme ? p.6

4 Qu'est-ce qu'une « Pépite » dans le cadre du programme de la Côte d'Ivoire ? p.7

5 Combien de « Pépites » seront sélectionnées ? p.9

6 Comment les entreprises seront-elles sélectionnées ? p.10

7 De quoi bénéficieront les entreprises sélectionnées dans le programme ? p.12

8 Quelles sont les exigences associées au statut de « Pépite » ? p.13

9 Quelles sont les confusions à éviter ? p.13

Annexe : Guide de rédaction de la lettre de motivation p.14

Annexe : Liste des agences de la Poste ivoirienne p.18

# 1. Comment postuler au programme PEPITE?

Afin de postuler, les entreprises doivent répondre à un appel à candidatures, ouvert du 05 octobre 2022 au 30 décembre 2022. La procédure pour y répondre est détaillée ci-dessous :

**Etape 1 : Se rendre sur le site internet de PEPITE (**www.pepite2030.gouv.ci)

**Etape 2 : Remplir le questionnaire de candidature en ligne, en cliquant sur « Postulez ».**

A la fin du questionnaire, il vous est demandé de joindre plusieurs documents. Aucun document demandé n'est obligatoire afin de valider et de soumettre votre candidature. Toutefois**, il est fortement recommandé, afin d'accroître vos chances de sélection, de soumettre les documents ci-dessous** :

- **Une lettre de motivation** (10 pages maximum) adressée au Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Côte d'Ivoire.
  - Dans cette lettre, vous devez exposer vos motivations pour faire partie du programme. Il vous est également demandé d'y présenter : l'équipe dirigeante et la gouvernance de l'entreprise, son modèle économique (et notamment son offre de valeur) et son positionnement au sein d'une ou plusieurs chaînes de valeur, sa stratégie ainsi que ses perspectives et ambitions.
  - Nous vous prions de vous référer au guide de rédaction de la lettre téléchargeable à la fin du questionnaire de candidature, et également joint en annexe de ce document (page 15).
  - Notez que ce document vous sera à nouveau demandé lors du dépôt du dossier physique à la Poste, et qu'il devra alors obligatoirement être joint au dossier.
- **Le Business plan (Plan d'affaires)** de votre entreprise. Votre business plan ne sera utilisé que dans le cadre du programme et ne sera lu que par l'équipe associée au programme.
  - La soumission en ligne permet de s'assurer que votre Business plan ne sera lu que par les personnes habilitées, au sein de l'équipe de gestion du programme. Il ne sera en aucun cas transmis à d'autres personnes.
  - En cas de sélection dans le programme, vous pourriez bénéficier d'un accompagnement pour assurer la protection de la propriété intellectuelle de votre entreprise.
- **Les comptes de résultat et bilans simplifiés** de votre entreprise pour les trois dernières années (2019, 2020, 2021). Si vous disposez d'une comptabilité depuis moins de 3 ans ou que votre entreprise existe depuis moins de trois ans, ne soumettez que les années disponibles, votre candidature sera prise en compte.
- **Le(s) CV du ou des gérant(s)** de l'entreprise (personne(s) qui gère(nt) au jour le jour l'entreprise).

Par ailleurs, vous êtes également encouragés à soumettre un ensemble de documents administratifs, même si votre candidature pourra être retenue si vous ne les soumettez pas. Prière de noter néanmoins que toutes les entreprises sélectionnées dans le programme, seront appelées à fournir tous ces documents. Elles pourraient bénéficier d'un accompagnement à cet effet. Ci-après la liste des documents administratifs concernés :

- La Déclaration de Souscription et de Versement ou la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement (DSV/DNSV) ;
- La déclaration fiscale d'existence (DFE) ;
- L'attestation de situation fiscale (datant de moins de 3 mois) ;
- L'attestation de régularité douanière (si usager du commerce extérieur- datant de moins de 3 mois) ;
- Le Relevé du personnel (à se procurer auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale – datant de moins de 3 mois).

## Etape 3 : Déposer un dossier physique par la Poste

Après avoir rempli le formulaire de candidature en ligne, il vous faudra déposer un dossier physique à la Poste.

**Au titre des documents obligatoires à déposer :**

- **Une version imprimée du formulaire de candidature rempli en ligne** (ce formulaire, une fois rempli, vous sera envoyé par mail, à l'adresse fournie lors de votre candidature en ligne dans la rubrique 1. Point(s) de contact dans l'entreprise).

- **Une lettre de motivation** de 10 pages maximum, adressée au Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire dans laquelle vous devez exposer vos motivations pour faire partie du programme. Il vous est également demander de présenter : l'équipe dirigeante et la gouvernance de l'entreprise, son modèle économique (et notamment son offre de valeur) et son positionnement au sein d'une ou de plusieurs chaînes de valeur, sa stratégie ainsi que ses perspectives et ambitions.

❑ **Au titre des documents recommandés (mais non obligatoires) pour le dépôt :**

- **Le Business plan** (plan d'affaires) de votre entreprise.

- **Les comptes de résultat et bilans simplifiés** de votre entreprise pour les trois dernières années (2019, 2020, 2021). Si vous disposez d'une comptabilité depuis moins de 3 ans ou que votre entreprise existe depuis moins de trois ans, ne soumettez que les années disponibles, votre candidature sera prise en compte.

- **Le(s) CV du ou des gérant(s)** de l'entreprise. (Personne(s) qui gère(nt) au jour le jour l'entreprise).

- **Au titre des documents recommandés (mais non obligatoires) à transmettre le cas échéant (si concerné) :**

  - **Une copie de la Déclaration de Souscription et de Versement** ou de **la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement** (DSV/DNSV)

  - Une copie de la **déclaration fiscale d'existence** ;

  - **L'attestation de situation fiscale** (datant de moins de 3 mois) ;

  - **L'attestation de régularité douanière** (si usager du commerce extérieur, datant de moins de 3 mois) ;

  - **Le Relevé du personnel** (à se procurer auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale – datant de moins de 3 mois).

Pour l'envoi de votre dossier physique, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel bureau de Poste, sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire :

- La liste des bureaux de Poste est disponible en annexe de ce document.

- Vous devrez vous acquitter d'un versement de 3 000 FCFA et il vous sera remis un reçu auquel sera attribué un numéro. A l'aide du numéro de ce reçu, vous pourrez suivre l'acheminement de votre dossier physique sur la Plateforme de la Poste dédiée, à l'adresse suivante : https://laposte.ci.post/entreprises/pepite-2030


4

# 2. Pourquoi un tel programme ?

PEPITE est l'aboutissement de travaux engagés depuis plusieurs années, en partenariat avec les principaux acteurs économiques du pays.

- Ce programme s'inscrit dans la continuité des plans nationaux de développement et de la **Vision 2030**, qui met l'accent sur plusieurs « grappes » sectorielles, prioritaires pour accélérer la transformation productive du pays. PEPITE vise à consolider les chaînes de valeur de **15 pôles sectoriels,** définis à partir des grappes de la Vision 2030, par un soutien à des startups, TPE, PME et ETI fortes et résilientes.

- Le programme est fondé sur des principes de transformation productive éprouvés dans de nombreux pays, afin de renforcer le rôle du secteur privé dans l'économie, attirer des investissements et améliorer la position des entreprises privées nationales dans les chaînes de valeur internationales par la « **remontée des filières** ».

- Une stratégie nationale de consolidation des chaînes de valeur et de remontée des filières, adaptée aux réalités socio-économiques de la Côte d'Ivoire, a ainsi été mise en place. PEPITE permet de répondre spécifiquement à plusieurs des contraintes majeures qui pèsent sur le secteur privé de la Côte d'Ivoire, et notamment son tissu de PME, TPE et startups, ainsi que ses ETI.

  - Les travaux réalisés dans le cadre de la Vision 2030 ont mis en exergue un certain nombre de contraintes et de manques qui affaiblissent la compétitivité des chaînes de valeur domestiques. A travers la sélection et le soutien apporté à des ETI, PME, TPE et startups clés, le programme contribuera à la **structuration d'écosystèmes cohérents et complets dans chacun des pôles stratégiques du programme**.

  - Si le secteur privé ivoirien compte déjà plus de grandes entreprises que beaucoup d'autres économies de la sous-région, le tissu de startups, TPE, PME et ETI n'est pas assez développé. En renforçant un certain nombre d'entreprises pour structurer des écosystèmes, ce programme assurera un effet d'entraînement plus large sur un grand nombre de PME et de plus petites structures (fournisseurs, prestataires, petites entreprises innovantes...).

  - En Côte d'Ivoire, les niveaux de l'investissement privé et de l'investissement étranger sont inférieurs aux moyennes des pays d'Afrique subsaharienne qui ont un niveau de développement similaire. La constitution d'écosystèmes cohérents et le soutien aux startups, TPE, PME et ETI permettront de créer des opportunités d'investissement.

# 3. Quels sont les objectifs du programme ?

Le programme vise à repérer et sélectionner des startups, TPE, PME et ETI ivoiriennes **au fort potentiel sous-exploité**, en raison de contraintes sur lesquelles l'Etat pourra agir de façon ciblée.

- L'objectif principal du programme est de **créer ou de renforcer les écosystèmes d'affaires des 15 pôles stratégiques**, en sélectionnant et en associant les startups, TPE, PME et ETI pertinentes. Celles-ci renforceront l'innovation et combleront conjointement les manques identifiés sur les chaînes de valeur domestiques.

  - Une fois sélectionnées, les entreprises bénéficieront d'un **accompagnement public rationnalisé** pour accélérer leur croissance. Elles pourront ainsi répondre aux besoins du marché domestique puis conquérir des marchés internationaux et renforcer la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire.

  - Il s'agit aussi pour ces entreprises de devenir des **leaders sur leurs segments d'activité**, d'accroître la valeur ajoutée produite en Côte d'Ivoire et d'améliorer leur positionnement dans les chaînes de valeur internationales à l'aide de stratégies de remontée des filières.

- En parallèle, le programme participera à la réalisation de **6 objectifs plus généraux de moyen-terme** :

  - Le **progrès économique**, à travers la rationalisation des processus de production et la consolidation des chaînes de valeur, ce qui accroîtra la productivité et la compétitivité.

  - Le **progrès social**, à travers un meilleur accès à l'emploi privé formel de qualité ainsi que la mise en valeur et la meilleure intégration au marché de l'emploi de la jeunesse et des femmes.

  - Le **progrès environnemental**, à travers l'exemplarité des entreprises sélectionnées dans la diffusion des standards pour la protection de l'environnement et de la biodiversité.

  - Le **rayonnement international** de la Côte d'Ivoire, par l'amélioration de l'image de marque du pays et l'accroissement des parts de marché à l'étranger. Cela permettra de renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs internationaux.

  - La **mobilisation de toutes les parties prenantes ivoiriennes** autour d'un effort commun, et d'un projet national inclusif pour l'émergence, source d'espoir pour tous.

  - **L'émergence pour tous**, grâce à l'effet d'entraînement général sur le secteur privé qui contribuera à l'essor de la classe moyenne sur l'ensemble du territoire.

# 4. Qu’est-ce qu’une « Pépite » dans le cadre du programme de la Côte d’Ivoire ?

L’ACTIVITÉ D’UNE PEPITE DOIT ÊTRE LIÉE À AU MOINS L’UN DES 15 PÔLES SECTORIELS DU PROGRAMME

Les « Pépites » sont des TPE, des PME, des ETI mais aussi des startups à fort potentiel, positionnées sur un ou plusieurs des 15 pôles stratégiques du programme, identifiés à partir des travaux de la Vision 2030.

**Aperçu des 15 pôles sectoriels ciblés par PEPITE**

| | |
|---|---|
| **Cacao / Café** | **Coton / Textile** |
| **Cajou / Palme / Caoutchouc** | **BTP / Logement** |
| **Agriculture vivrière et à haute valeur ajoutée** | **Transport / Logistique** |
| **Aquaculture / Elevage** | **Santé / Industrie pharmaceutique** |
| **Industries extractives** | **Economie numérique** |
| **Pétrole / Energie / Electricité** | **Industries culturelles et créatives** |
| **Chimie / Pétrochimie** | **Loisirs / Tourisme** |
| **Industries manufacturières légères** | |

## Pôles agricoles et agro-industriels

- **Cacao / Café** : toutes les activités de production ou de transformation du cacao ou du café, ainsi que des produits dérivés et résiduels.
- **Cajou / Palme / Caoutchouc** : toute entreprise qui produit ou transforme l’anacarde, le fruit du palmier à huile et le caoutchouc naturel, ou les produits dérivés comme la pomme de cajou.
- **Agriculture vivrière & agriculture à haute valeur ajoutée** (cola, fruits, horticulture) : toutes les activités de production ou de transformation de la noix de cola, des fruits, ainsi que l’horticulture.
- **Aquaculture / Elevage** : la pêche, la pisciculture, l’aquaculture, l’élevage et les activités de soutien, ainsi que les activités de fabrication d’aliments et de transformation des produits de la pêche et de l’élevage sont comprises dans ce pôle.

Toutes les entreprises opérant dans les activités de support à ces secteurs agricoles (préparation des terres, exploitation & irrigation, traitements primaires des récoltes, préparation des récoltes) sont aussi éligibles au programme.

## Pôles à dominante industrielle :

- **Industries extractives :** toutes les activités d'extraction (notamment minerais, pierres précieuses et semi-précieuses, mais aussi des pierres non-précieuses, du sable…) ainsi que les services de soutien (prospection, drainage, sondage, forage…) font partie de ce pôle. *Les activités relatives à l'extraction des hydrocarbures font partie du pôle « Pétrole / Energie / Electricité ».*

- **Pétrole / Energie / Electricité :** toutes les activités liées à l'extraction et à la distribution des hydrocarbures et les services de soutien associés. Sont comprises également toutes les activités liées à la production (y compris par les énergies renouvelables), le stockage et la distribution d'électricité. La production, le stockage et la distribution de biocarburants font aussi partie de ce pôle.

- **Chimie / Pétrochimie** : toutes les activités de fabrication de produits chimiques de base ou fonctionnels, ainsi que la fabrication de produits issus du raffinage du pétrole ou de la cokéfaction.

- **Industries manufacturières légères** : fabrication de produits électroniques et informatiques, équipements électriques, véhicules automobiles (et pièces automobiles), autres matériels de transport, tracteurs et machines agricoles, meubles et matelas, produits en caoutchouc et plastique, travail du cuir, travail du bois, fabrication de papier et carton….

- **Coton / Textile** : le pôle sectoriel comprend toutes les activités, de la production de coton à la fabrication d'étoffes, d'articles textile et d'habillement.

- **BTP / Logement** : toutes les activités de fabrication de matériaux utilisés dans la construction, et toutes les activités de construction (logement, ouvrages du génie civil…). Les services associés, tels que la préparation des sites de construction, l'architecture ou l'ingénierie sont compris dans ce pôle.

## Pôles sectoriels à dominante tertiaire :

- **Transport / Logistique :** toutes les activités de transport (ferroviaire, routier, maritime, fluvial, côtier, aérien) ainsi que les activités d'entreposage et toutes les activités auxiliaires au transport (stockage…).

- **Santé / Industrie pharmaceutique** : la fabrication de produits pharmaceutiques, de médicaments traditionnels, des équipements et outils médicaux, les activités de la e-santé.

- **Economie numérique :** Le pôle contient notamment les activités de conception et de création de logiciels, les services de télécommunication, les services informatiques et ceux de conseil en programmation, les services liés à l'information, les nouveaux services digitaux (FinTech, e-learning, e-commerce…).

  *Les activités liées à la fabrication et à l'installation de matériel informatique, électronique, de télécommunication… font partie du pôle « industries manufacturières légères ».*

- **Industries culturelles et créatives** : toutes les activités de création / développement / production / reproduction / promotion / diffusion / commercialisation des biens et services avec un contenu culturel, artistique ou patrimonial.

- **Loisirs / Tourisme :** les services sportifs et récréatifs, l'hébergement et la restauration ainsi que les services de conservation et de valorisation du patrimoine.

*Les entreprises qui assurent le conditionnement et la commercialisation des biens produits dans les secteurs stratégiques du programme peuvent aussi postuler.*

## LE BUSINESS MODEL ET LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE D'UNE PEPITE CONTRIBUENT DE FAÇON DÉCISIVE A LA CONSOLIDATION D'UNE CHAÎNE DE VALEUR

Le business model et le positionnement stratégique d'une « Pépite » permettent à celle-ci de s'intégrer de façon complémentaire avec d'autres acteurs dans une logique de création d'écosystèmes d'affaires cohérents et complets.

- D'autre part, le business model et le positionnement stratégique d'une « Pépite » montrent qu'avec le soutien de l'Etat, l'entreprise pourra combler un manque dans la chaîne de valeur de son secteur d'activité.

- Enfin, l'activité d'une « Pépite » doit générer des retombées significatives pour la population de Côte d'Ivoire : emplois et inclusion sociale, création domestique de valeur ajoutée et/ou amélioration de l'offre pour répondre aux besoins du marché local.

# 5. Combien de « Pépites » seront sélectionnées ?

D'ici 2030, plusieurs tours de sélection auront lieu. Ils permettront de sélectionner régulièrement des entreprises pour continuellement renforcer les chaînes de valeur. Une éventuelle non-sélection à l'issue du premier tour de sélection ne devra donc pas décourager les entreprises intéressées par le programme.

- Le premier tour de sélection, qui s'appuiera sur l'appel à candidatures, permettra d'identifier une première cohorte de **100-150 startups, petites et moyennes entreprises, établissements de taille intermédiaire**, réparties sur les 15 pôles sectoriels du programme. L'objectif est d'identifier entre 5 et 15 entreprises par pôle sectoriel.

- Dans la perspective des prochains tours de sélection, les entreprises non-sélectionnées devront mieux aligner leurs stratégies avec les objectifs du programme afin d'améliorer leurs chances de sélection.

- Les entreprises non-sélectionnées, opérant dans les 15 pôles sectoriels du programme, bénéficieront plus globalement d'une amélioration générale de leurs écosystèmes d'affaires. D'autre part, les fournisseurs, sous-traitants et partenaires des « Pépites » bénéficieront de l'accélération de la croissance de leur partenaire.

# 6. Comment les entreprises seront-elles sélectionnées ?

Le gouvernement s'engage à garantir la **transparence** du processus de sélection :

❑ **Une première présélection sera effectuée sur la base des critères d'éligibilité**.

Pour être éligible au programme, une entreprise devra satisfaire les critères suivants :

- Le siège social de l'entreprise est situé en Côte d'Ivoire ;
- Les décisions stratégiques de l'entreprise sont prises en Côte d'Ivoire ;
- Les nationaux (personnes physiques) détiennent une partie significative des parts sociales de l'entreprise ;
- L'entreprise produit une part significative de sa valeur ajoutée en Côte d'Ivoire ;
- L'entreprise réalise au moins 60% de son chiffre d'affaires sur l'un des 15 pôles sectoriels du programme.

Les entreprises qui ne satisferaient pas l'ensemble des critères mais la plupart (à une ou deux exceptions près) pourront tout de même postuler. En cas de positionnement stratégique particulièrement intéressant, ou indispensable à la création d'un écosystème cohérent dans un secteur donné, des exceptions pourront être faites. Celles-ci devront toutefois être justifiées et argumentées par le jury de sélection dans son rapport final.

❑ **Dans un second temps, cette présélection sera affinée à partir de critères d'évaluation.**

- Ces critères d'évaluation incluent à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs afin d'atteindre les objectifs du programme, tout en respectant les grands principes du programme tels que l'équité territoriale, la justice sociale et l'inclusion sociale.
- L'évaluation des entreprises et la sélection finale sont intra-sectorielles. C'est-à-dire que si vous postulez, votre entreprise sera évaluée par rapport aux autres entreprises candidates qui opèrent dans votre secteur d'activité, et non par rapport à l'ensemble des entreprises candidates.

❑ La sélection finale sera confiée à un **jury d'experts** dont la composition sera rendue publique. Ce jury publiera sa méthodologie de sélection, ainsi qu'un rapport contenant ses grandes conclusions pour justifier les arbitrages effectués entre les entreprises présélectionnées.

# 6. Comment les entreprises seront-elles sélectionnées ?

**Les grandes catégories de critères d'évaluation des entreprises candidates sont les suivantes :**

- **L'impact socio-économique** de l'entreprise (créations d'emplois, création de valeur ajoutée) et ses perspectives de croissance (marché domestique et conquête de parts de marché à l'international) ;
- **Son modèle économique et son positionnement stratégique** dans les chaînes de valeur, ainsi que leur pertinence par rapport aux manques identifiés et leur potentiel effet d'entrainement sur d'autres entreprises ;
- **La capacité de l'entreprise à initier une stratégie de remontée des filières** pour améliorer la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire dans les chaînes de valeur internationales ;
- **La gouvernance et l'organisation de l'entreprise** ainsi que sa compréhension de son environnement, qui permettront d'évaluer sa capacité à atteindre des objectifs ;
- **La capacité de l'entreprise à travailler en équipe** avec d'autres entreprises, à nouer des partenariats pertinents et complémentaires pour former des écosystèmes complets et cohérents ;
- **L'intégration des enjeux environnementaux, sociaux, et ceux de gouvernance** dans la stratégie de l'entreprise, en phase avec les grands enjeux liés à la transition écologique et sociale ;
- **L'équité territoriale** étant au cœur du projet, la sélection veillera à intégrer des entreprises à fort potentiel implantées dans l'ensemble des districts du pays.

**<u>Calendrier détaillé de la sélection des entreprises</u>**

1. Ouverture des enregistrements : 05 octobre 2022
2. Clôture de l'appel à candidatures (date limite de dépôt du dossier de candidature) : 30 décembre 2022
3. Travaux du jury de sélection : Janvier 2023
4. Publication du rapport de sélection, des résultats et lancement officiel du programme : 1Er trimestre 2023

# 7. De quoi bénéficieront les entreprises sélectionnées dans le programme ?

Les startups, TPE, PME et ETI sélectionnées bénéficieront d'un **accompagnement général et de mesures ciblées**. Le soutien sera **agile** : l'accompagnement et les mesures spécifiques seront adaptés au secteur d'activité et à la maturité de chaque entreprise. *Ainsi une petite entreprise très endettée ne bénéficiera pas des mêmes mesures qu'une entreprise de taille moyenne qui cherche à gagner des parts de marché à l'étranger.*

Après un **diagnostic approfondi** de leurs besoins, les entreprises sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement personnalisé dans une variété de domaines (management, marketing, gouvernance…) ainsi que d'un accompagnement collectif (par équipe) afin de rationaliser le fonctionnement et l'organisation des équipes constituées.

- Cette rationalisation s'effectuera par la définition de cadres spécifiques favorisant l'intégration verticale et horizontale entre les équipes de « Pépites » et leurs fournisseurs, sous-traitants et partenaires, grâce à des mécanismes communs pour l'approvisionnement, la production ou encore la commercialisation.

- D'autre part, les entreprises du programme pourront bénéficier d'une série d'avantages dont des mesures financières, fiscales, règlementaires, pour l'assistance dans la formation, ainsi que d'une exposition nationale et internationale privilégiée. Les différents éléments proposés seront à terme gérés par une structure unique (un « guichet unique »). Ceux-ci intègreront :

**Un statut spécifique**
ouvrant le droit à des avantages fonciers, fiscaux et douaniers pour les importations de biens intermédiaires et les exportations de biens finaux.

**Des mesures de rééquilibrage des bilans**
Apurement de dettes fiscales et annulation de diverses pénalités ainsi que des lignes de crédit spécifiques (constitution d'un fonds de roulement, etc.)

**Des outils financiers spécifiques**
Comme des garanties, des investissements éventuels en capital amorçage, développement ou innovation pour soutenir la croissance

**Une assistance spécifique pour les entreprises exportatrices**
comprenant des lignes de crédit-export et des services d'intelligence économique et d'assistance règlementaire.

**Une voie administrative dédiée**
(« fast-track ») pour accélérer différentes procédures.

**Un soutien à la formation et un accès privilégié à la main d'œuvre qualifiée**
Comme des garanties, des investissements éventuels en capital amorçage, développement ou innovation pour soutenir la croissance

**Une campagne de communication**

Avec un ensemble de mesures ciblées, menée [illegible]ers des canaux [illegible].

## 8. Quelles sont les exigences associées au statut de « Pépite » ?

Les « Pépites » se doivent d'être des entreprises exemplaires. Les avantages prévus par le programme sont nombreux, mais le statut de « Pépite » sera assorti d'exigences strictes, contenues dans un **contrat de performance** et une **charte éthique**, que l'entreprise sélectionnée s'engagera à respecter.

- Le contrat de performance et la charte éthique rassembleront l'ensemble des engagements des entreprises du programme, en échange du respect desquels elles bénéficient des mesures d'accompagnement.

- Un mécanisme gouvernemental de suivi rigoureux pour évaluer les entreprises et assurer le respect de leurs engagements sera mis en place.

- Une « Pépite » peut perdre son statut si elle ne remplit pas les objectifs qui lui seront donnés dans le contrat de performance ou si elle ne respecte pas la charte éthique.

## 9. Quelles sont les confusions à éviter ?

- **PEPITE n'a pas pour objectif de « nationaliser »** les startups, TPE, PME ou ETI accompagnées. Au contraire, le programme vise à accroître la compétitivité du secteur privé en renforçant les chaînes de valeur domestiques, afin de faire du secteur privé le moteur durable d'une croissance économique soutenue et inclusive.

  - Il s'agit seulement d'un accompagnement encadré, ciblé et agile, pour donner une impulsion décisive au secteur privé.

  - L'engagement de l'Etat à travers le programme sera limité dans le temps.

- **Le programme ne vise pas à renforcer la domination de grandes entreprises basées à Abidjan** sur le reste de l'économie. L'objectif est au contraire de sélectionner, des startups, TPE, PME et ETI opérant sur l'ensemble du territoire dans un souci d'équité territoriale.

- **PEPITE n'a pas pour objectif de favoriser des entreprises ivoiriennes au détriment d'entreprises étrangères**. Il s'agit d'assurer l'émergence d'entreprises locales compétitives qui pourront intéresser les partenaires étrangers de la Côte d'Ivoire, notamment pour établir des joint-ventures domestiques ou nouer des partenariats divers (fournisseur, sous-traitant…).

PEPITE

PROGRAMME ÉCONOMIQUE POUR L'INNOVATION ET LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

CÔTE D'IVOIRE 2030

Primature Côte d'Ivoire

# Annexes

## ANNEXE 1 : GUIDE DE RÉDACTION DE LA LETTRE DE MOTIVATION

***Notice** : Ce guide de rédaction de la lettre de motivation adressée à Monsieur le Premier Ministre par les entrepreneurs dans le cadre de la candidature au Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE) a un objectif double :*

1. *Guider les entrepreneurs dans la rédaction de ce document clé pour l'analyse des candidatures et s'assurer ainsi que les contenus de la lettre correspondront aux besoins des équipes techniques pour l'analyse des candidatures.*

2. *Faciliter l'examen des candidatures en promouvant un format standardisé des lettres de motivation de tous les candidats*.

*La lettre de motivation, adressée à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, ne doit pas dépasser une longueur de 10 pages dactylographiées au total.*

- *Cette lettre doit être **précise, claire et correctement structurée** afin d'en faciliter la lecture et la bonne compréhension par le jury de sélection.*

- *Les graphiques et tableaux sont encouragés, à condition qu'ils permettent de présenter efficacement des informations utiles à la présentation de l'entreprise et à l'appui de votre candidature*.

## Structure et contenus :

Nous recommandons fortement d'adopter la structure et d'insister sur les contenus présentés ci-dessous. Tous les points évoqués seront utiles à l'analyse par le jury.

### 1. Résumé synthétique *(longueur maximale : une page)*

Nous recommandons de résumer de façon concise les principales informations de l'entreprise (Nom/Sigle de l'entreprise, secteur d'activité parmi ceux des 15 pôles sectoriels ciblés par le programme, offre de valeur, chiffre d'affaires sur les 03 dernières années, nombre d'employés actuel, stratégie, etc.). Ce résumé synthétique a pour objectif de donner un aperçu général de votre entreprise.

NB : Présenter votre offre de valeur*, c'est décrire les produits/services que vous offrez en mettant en exergue en quoi ils sont de la valeur pour vos clients.

### 2. Présentation de l'équipe dirigeante, de la gouvernance de l'entreprise et des motivations *(longueur maximale : 2 pages)*

Dans un deuxième temps, nous vous invitons à présenter l'équipe dirigeante ainsi que la gouvernance de l'entreprise.

- Concernant la gouvernance, nous recommandons de détailler d'expliquer le fonctionnement des instances (conseil d'administration…) et les principes / modalités qui guident la décision, la planification et la gestion au jour le jour de l'entreprise.

- Dans cette partie, vous pouvez vous aider d'un organigramme pour appuyer votre propos.

Vous devez aussi exposer la motivation des dirigeants à devenir un acteur majeur de la Vision Côte d''Ivoire 2030 et à participer au Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE).

### 3. Présentation détaillée des activités de l'entreprise *(longueur maximale : 4 pages)*

Dans cette troisième partie vous devez rentrer dans le détail de l'activité de votre entreprise.

- Vous devez définir précisément les activités de votre entreprise et expliquer précisément à quel niveau des chaînes de valeur correspondantes votre entreprise s'insère.

- Vous devez également présenter votre modèle économique (business model), c'est-à-dire expliquer de quelle façon votre entreprise fonctionne pour gagner de l'argent. Votre modèle économique devra être décrit très précisément afin que le jury comprenne bien l'ensemble des éléments qui sont attendus et en quoi est-ce que votre entreprise se démarque de ses concurrents :


15

- **La clientèle de votre entreprise** : il s'agit de définir quels sont les « segments clients » ciblés par votre offre de produits ou services. Ces clients peuvent être des consommateurs, des entreprises (définir la taille des entreprises, leurs activités, éventuellement la zone géographique), des collectivités territoriales…

**L'offre de valeur ou proposition de valeur permet de décrire de façon claire et concise comment votre entreprise répond à un besoin donné. Il s'agit notamment d'insister sur ce qui différence votre offre de celle de vos concurrents, afin de vous démarquer.*

- **La proposition de valeur** (elle doit être cohérente avec la clientèle ciblée) : il s'agit de présenter votre ou vos produit(s)/service(s). Il faut toutefois aller plus loin qu'une simple description.
  - Vous devez expliquer en quoi votre offre de valeur est innovante et se distingue de celles de vos concurrents.
  - Vous devez aussi expliquer en quoi votre offre est adaptée à la clientèle ciblée.

- **Les sources de revenus** : si vous le pouvez, il faut expliquer comment vous déterminez vos prix (différences selon les segments de clientèle), si vos prix sont fixes ou fluctuants.

- **Les moyens clés de l'entreprise** : les moyens de l'entreprise peuvent être matériels (usines, locaux, véhicules), immatériels (site internet, brevets, compétences, ressources en ligne), humains (vos salariées permanents et contractuels) et financiers.

- **Les activités clés** : il s'agit de décrire les principales activités qui permettent à votre entreprise de fournir ses services ou produits. Par exemple des activités de recherche, d'analyse de l'information, conception, fabrication, de logistique, d'achat/revente, la gestion du site internet de l'entreprise….

- **Les partenaires clés de l'entreprise** désignent les partenaires qui réalisent des activités extérieures à l'entreprise, essentielles à votre modèle économique. Ils peuvent être des fournisseurs, des sous-traitants, des experts, des distributeurs, des prestataires…

- **La structure des coûts** : il s'agit de déterminer les coûts fixes (dépenses qui ne changent pas en fonction du volume de production de l'entreprise comme un loyer ou les salaires) et les coûts variables (comme des achats de matières premières ou de marchandises qui dépendent du volume de production) de votre entreprise.

Vous pouvez résumer tous ces éléments au sein d'un schéma clair et facile à lire.

D'autre part, à la fin de cette partie nous vous invitons à exposer les raisons pour lesquelles votre entreprise pourrait contribuer à consolider la ou les chaînes de valeur domestiques de votre ou vos secteur(s) d'activité, parmi ceux des 15 pôles sectoriels du Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises.


16

## 4. La stratégie actuelle et les ambitions futures de votre entreprise (longueur maximale : 3 pages)

Dans cette partie, nous recommandons d'expliquer l'ensemble des choix stratégiques de l'entreprise pour gagner des parts de marché :

- Les choix concernant le produit (spécialisation, qualité, technologie), la politique de prix, celles de distribution et de communication. Vous devez particulièrement insister sur les choix qui vous différencient de vos concurrents.

- Nous vous invitons à expliquer les dépenses et investissements associés à la mise en œuvre de votre stratégie. Vous voudriez notamment préciser si vous investissez dans la recherche et développement et si oui, les montants d'investissements réalisés à ce jour et ceux prévus jusqu'en 2025.

  - Vous êtes aussi invités à détailler les futures orientations stratégiques de l'entreprise :

  - Avez-vous fixé des objectifs à plus long-terme pour votre entreprise ?

  - Avez-vous défini des grandes orientations comme la conquête de nouveaux marchés (domestiques, régionaux, internationaux…) une diversification, une montée en gamme, l'ouverture de nouveaux centres de production, etc.

  - Toutes ces orientations et objectifs doivent être cohérents avec votre stratégie et les évolutions de votre marché et il vous faut expliquer comment vous comptez les atteindre d'un point de vue financier

- Les contraintes et points de blocage qui pourraient nuire à la mise en œuvre de ces orientations stratégiques de long-terme peuvent-être décrites.

- Enfin nous vous invitions à donner des estimations de créations d'emplois, d'investissements, de croissance (volume de production, chiffre d'affaires, valeur ajoutée…), en 2022, 2023, 2024 et 2025. Vous pouvez vous servir de tableaux pour ces estimations, qu'il vous faut essayer de justifier rapidement.

**Si vous avez réalisé une ou des étude(s) de marché, vous pouvez présenter les principales conclusions de celle-ci pour appuyer vox choix stratégiques.**

# ANNEXE 2 : LISTE DES AGENCES POSTALES DE CÔTE D'IVOIRE

| | Agences postales | Situation géographique | Direction Régionale |
|---|---|---|---|
| 1 | ABIDJAN 01 | Plateau en face de la police judiciaire | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 2 | ABIDJAN 02 | Williamsville marché | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 3 | ABIDJAN 03 | Adjamé marché | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 4 | ABIDJAN 04 | Plateau en face de la police judiciaire | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 5 | ABIDJAN 05 | Treichville marché | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 6 | ABIDJAN 06 | Cocody vallon | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 7 | ABIDJAN 07 | Port Bouët aéroport | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 8 | ABIDJAN 08 | Cocody RTI | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 9 | ABIDJAN 09 | Adjamé 220 logements | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 10 | ABIDJAN 10 | Koumassi marché | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 11 | ABIDJAN 11 | Marcory vers la Mairie | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 12 | ABIDJAN 12 | Port bouet marché | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 13 | ABIDJAN 13 | Abobo Marché | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 14 | ABIDJAN 14 | Abobo cite universitaire | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 15 | ABIDJAN 15 | Vridi en face SGBCI | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 16 | ABIDJAN 16 | Plateau en face de la police judiciaire | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 17 | ABIDJAN 17 | Plateau postel 2001 | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 18 | ABIDJAN 18 | Treichville km4, en face de Bernabe | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 19 | ABIDJAN 19 | Attecoube marché | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 20 | ABIDJAN 20 | Plateau postel 2001 | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 21 | ABIDJAN 21 | Yopougon siporex | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 22 | ABIDJAN 22 | Riviera golf | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 23 | ABIDJAN 23 | Yopougon BAE | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 24 | ABIDJAN 24 | Plateau BAD | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 25 | ABIDJAN 25 | Riviera golf | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 26 | ABIDJAN 26 | Marcory prima center | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 27 | ABIDJAN 27 | 2 plateaux | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 28 | ABIDJAN 28 | 2 plateaux ENA | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 29 | ABIDJAN 29 | Treichville | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 30 | ABIDJAN 30 | Treichville solibra | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 31 | ABIDJAN 31 | Yopougon Texaco | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 32 | ABIDJAN 32 | Yopougon cite verte | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 33 | CIDEX 03 | Riviera golf | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 34 | CIDEX 05 | Vridi cite en face cité universitaire | DR ABIDJAN INTRA MUROS |
| 35 | ABOISSO | ABOISSO | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 36 | ADIAKE | ADIAKE | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 37 | AGBOVILLE | AGBOVILLE | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |

| | Agences postales | Situation géographique | Direction Régionale |
|---|---|---|---|
| 38 | ALEPE | ALEPE | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 39 | ANYAMA | ANYAMA | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 40 | AYAME | AYAME | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 41 | AZAGUIE | AZAGUIE | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 42 | BINGERVILLE | BINGERVILLE | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 43 | BONOUA | BONOUA | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 44 | DABOU | DABOU | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 45 | DIVO | DIVO | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 46 | EHANIA | EHANIA | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 47 | GRAND BASSAM | GRAND BASSAM | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 48 | GRAND LAHOU | GRAND LAHOU | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 49 | GUITRY | GUITRY | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 50 | HERMANKONO | HERMANKONO | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 51 | JACQUEVILLE | JACQUEVILLE | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 52 | MEMNI | MEMNI | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 53 | NDOUCI | NDOUCI | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 54 | ONO | ONO | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 55 | SIKENSI | SIKENSI | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 56 | SONGON-AGAN | SONGON-AGAN | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 57 | TIASSALE | TIASSALE | DR ABIDJAN EXTRA MUROS |
| 58 | BOUAKE 01 | Quartier Commerce | DR BOUAKE |
| 59 | BOUAKE 03 | En face de la Prefecture | DR BOUAKE |
| 60 | BOUAKE 04 | Face à la maternité de Ahouignansou | DR BOUAKE |
| 61 | BEOUMI | BEOUMI | DR BOUAKE |
| 62 | BOTRO | BOTRO | DR BOUAKE |
| 63 | BROBO | BROBO | DR BOUAKE |
| 64 | DIDIEVI | DIDIEVI | DR BOUAKE |
| 65 | KATIOLA | KATIOLA | DR BOUAKE |
| 66 | KOUASSI KOUASSIKRO | KOUASSI KOUASSIKRO | DR BOUAKE |
| 67 | M’BAHIAKRO | M’BAHIAKRO | DR BOUAKE |
| 68 | OUELLE | OUELLE | DR BOUAKE |
| 69 | PRIKRO | PRIKRO | DR BOUAKE |
| 70 | SAKASSOU | SAKASSOU | DR BOUAKE |
| 71 | DABAKALA | DABAKALA | DR BOUAKE |
| 72 | FOUMBOLO | FOUMBOLO | DR BOUAKE |
| 73 | MANKONO | MANKONO | DR BOUAKE |
| 74 | NIAKARA | NIAKARA | DR BOUAKE |
| 75 | DALOA | DALOA | DR DALOA |
| 76 | DIGNAGO | DIGNAGO | DR DALOA |
| 77 | GAGNOA | GAGNOA | DR DALOA |


19

| | Agences postales | Situation géographique | Direction Régionale |
|---|---|---|---|
| 78 | GUEYO | GUEYO | DR DALOA |
| 79 | GUIBERUOA | GUIBERUOA | DR DALOA |
| 80 | ISSIA | ISSIA | DR DALOA |
| 81 | KANI | KANI | DR DALOA |
| 82 | LAKOTA | LAKOTA | DR DALOA |
| 83 | BONON | BONON | DR DALOA |
| 84 | NIAMBEZARIA | NIAMBEZARIA | DR DALOA |
| 85 | OURAGAHIO | OURAGAHIO | DR DALOA |
| 86 | SEGUELA | SEGUELA | DR DALOA |
| 87 | VAVOUA | VAVOUA | DR DALOA |
| 88 | ZIKISSO | ZIKISSO | DR DALOA |
| 89 | ZOUKOUGBEU | ZOUKOUGBEU | DR DALOA |
| 90 | SAIOUA | SAIOUA | DR DALOA |
| 91 | KORHOGO | KORHOGO | DR KORHOGO |
| 92 | FERKESSEDOUGOU | FERKESSEDOUGOU | DR KORHOGO |
| 93 | M’BENGUE | M’BENGUE | DR KORHOGO |
| 94 | OUANGOLODOUGOU | OUANGOLODOUGOU | DR KORHOGO |
| 95 | KOLIA | KOLIA | DR KORHOGO |
| 96 | BOUNDIALI | BOUNDIALI | DR KORHOGO |
| 97 | NAPIE | NAPIE | DR KORHOGO |
| 98 | TENGRELA | TENGRELA | DR KORHOGO |
| 99 | KOUTO | KOUTO | DR KORHOGO |
| 100 | SINEMATIALI | SINEMATIALI | DR KORHOGO |
| 101 | TAFIRE | TAFIRE | DR KORHOGO |
| 102 | NIOFOIN | NIOFOIN | DR KORHOGO |
| 103 | DIKODOUGOU | DIKODOUGOU | DR KORHOGO |
| 104 | SIRASSO | SIRASSO | DR KORHOGO |
| 105 | ABENGOUROU | ABENGOUROU | DR ABENGOUROU |
| 106 | ADZOPE | ADZOPE | DR ABENGOUROU |
| 107 | AGNIBILEKRO | AGNIBILEKRO | DR ABENGOUROU |
| 108 | AGOU | AGOU | DR ABENGOUROU |
| 109 | AKOUPE | AKOUPE | DR ABENGOUROU |
| 110 | ANOUMABA | ANOUMABA | DR ABENGOUROU |
| 111 | ARRAH | ARRAH | DR ABENGOUROU |
| 112 | BASSADZIN | BASSADZIN | DR ABENGOUROU |
| 113 | BONDOUKOU | BONDOUKOU | DR ABENGOUROU |
| 114 | BONGOUANOU | BONGOUANOU | DR ABENGOUROU |
| 115 | BOUDEPE | BOUDEPE | DR ABENGOUROU |
| 116 | BOUNA | BOUNA | DR ABENGOUROU |
| 117 | DAOUKRO | DAOUKRO | DR ABENGOUROU |


20

| | Agences postales | Situation géographique | Direction Régionale |
|---|---|---|---|
| 118 | KOTOBI | KOTOBI | DR ABENGOUROU |
| 119 | KOUASSI DATEKRO | KOUASSI DATEKRO | DR ABENGOUROU |
| 120 | KOUN-FAO | KOUN-FAO | DR ABENGOUROU |
| 121 | M'BATTO | M'BATTO | DR ABENGOUROU |
| 122 | PARHADI | PARHADI | DR ABENGOUROU |
| 123 | TANDA | TANDA | DR ABENGOUROU |
| 124 | TANGUELAN | TANGUELAN | DR ABENGOUROU |
| 125 | TANKESSE | TANKESSE | DR ABENGOUROU |
| 126 | TEHINI | TEHINI | DR ABENGOUROU |
| 127 | YAKASSE | YAKASSE | DR ABENGOUROU |
| 128 | YAMOUSSOUKRO | YAMOUSSOUKRO | DR YAMOUSSOUKRO |
| 129 | DIMBOKRO | DIMBOKRO | DR YAMOUSSOUKRO |
| 130 | BOUAFLE | BOUAFLE | DR YAMOUSSOUKRO |
| 131 | TOUMODI | TOUMODI | DR YAMOUSSOUKRO |
| 132 | OUME | OUME | DR YAMOUSSOUKRO |
| 133 | SINFRA | SINFRA | DR YAMOUSSOUKRO |
| 134 | ZUENOULA | ZUENOULA | DR YAMOUSSOUKRO |
| 135 | TIEBISSOU | TIEBISSOU | DR YAMOUSSOUKRO |
| 136 | BOCANDA | BOCANDA | DR YAMOUSSOUKRO |
| 137 | BAYOTA | BAYOTA | DR YAMOUSSOUKRO |
| 138 | DIEGONEFLA | DIEGONEFLA | DR YAMOUSSOUKRO |
| 139 | GOHITAFLA | GOHITAFLA | DR YAMOUSSOUKRO |
| 140 | DJEKANOU | DJEKANOU | DR YAMOUSSOUKRO |
| 141 | SAN PEDRO 01 | A côté du Peit marché | DR SAN-PEDRO |
| 142 | SAN PEDRO 02 | A côté du Commissariat de Bardo | DR SAN-PEDRO |
| 143 | SOUBRE | SOUBRE | DR SAN-PEDRO |
| 144 | SASSANDRA | SASSANDRA | DR SAN-PEDRO |
| 145 | MEAGUI | MEAGUI | DR SAN-PEDRO |
| 146 | GRABO | GRABO | DR SAN-PEDRO |
| 147 | FRESCO | FRESCO | DR SAN-PEDRO |
| 148 | MAYO | MAYO | DR SAN-PEDRO |
| 149 | BUYO | BUYO | DR SAN-PEDRO |
| 150 | GRAND BEREBY | GRAND BEREBY | DR SAN-PEDRO |
| 151 | TABOU | TABOU | DR SAN-PEDRO |
| 152 | IBOKE | IBOKE | DR SAN-PEDRO |
| 153 | OTTAWA | OTTAWA | DR SAN-PEDRO |
| 154 | SOGB | SOGB | DR SAN-PEDRO |
| 155 | MAN | MAN | DR MAN |
| 156 | FACOBLY | FACOBLY | DR MAN |
| 157 | DANANE | DANANE | DR MAN |


21

| | Agences postales | Situation géographique | Direction Régionale |
|---|---|---|---|
| 158 | BIANKOUMA | BIANKOUMA | DR MAN |
| 159 | BANGOLO | BANGOLO | DR MAN |
| 160 | DUEKOUE | DUEKOUE | DR MAN |
| 161 | TAI | TAI | DR MAN |
| 162 | TOULEPLEU | TOULEPLEU | DR MAN |
| 163 | TOUBA | TOUBA | DR MAN |
| 164 | ODIENNE | ODIENNE | DR MAN |
| 165 | SAMATIGUILA | SAMATIGUILA | DR MAN |
| 166 | SEYDOUGOU | SEYDOUGOU | DR MAN |
| 167 | GBELEBAN | GBELEBAN | DR MAN |
| 168 | LOGOUALE | LOGOUALE | DR MAN |
| 169 | ZOUAN-HOUNIEN | ZOUAN-HOUNIEN | DR MAN |
| 170 | GUIGLO | GUIGLO | DR MAN |
| 171 | BOROTOU | BOROTOU | DR MAN |
| 172 | BAKO | BAKO | DR MAN |


22